



CACES ® R486 Nacelles cat A, B, C - INITIAL

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les règles générales et principes d'une conduite d'une PEMP en Sécurité ;
- Savoir maîtriser la conduite d'une PEMP de la catégorie visée au vu d'une délivrance d'une autorisation de conduite.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Toute personne affectée à la conduite d'une PEMP.

Prérequis des participants :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Avoir des aptitudes de conduite d'une PEMP ;
- Savoir lire et écrire (notamment pour les livrets d'entretiens),
- Avoir le sens des responsabilités.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite et la manipulation d'une PEMP. Testeur CACES pour le dernier jour (si CACES prévu) ayant une expérience professionnelle d'au minimum 1 an dans la conduite d'une PEMP ; ayant obtenu le CACES auprès d'un organisme testeur pour la ou les catégories de PEMP concernées ; reconnu apte à la fonction de testeur. Notre organisme certificateur est désignée en fonction de la zone géographique de la session.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 6 stagiaires maximum.
- Durée : 21 heures, soit 3 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques sur la/les PEMP concernée(s). Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie), PEMP à jour de ses contrôles (pratique). En cas de matériel non conforme, le formateur refusera de réaliser la partie pratique.

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation donnant un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, conforme à la recommandation R486 de la CNAM ou équivalent, bilan de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Les Contenus de Formation sont personnalisés aux spécificités des différentes catégories de PEMP.

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SECURITE SOCIALE

- Obligations du constructeur,
- Obligations des employeurs
- Responsabilité du conducteur.

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIES

- Classification par catégories des PEMP,
- Technologie des différents organes de la PEMP

CARACTERISTIQUES

- Caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients des différentes catégories de PEMP,
- Les risques liés à l'utilisation de PEMP.

SECURITE

- Règles de stabilité et de mise en œuvre,
- Règles de conduite, de circulation et de stationnement,
 - Adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail,
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- Organes de sécurité, vérifications et entretien courant,
- Consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.

RECYCLAGE PRECONISE TOUS LES 5 ANS SAUF SI CHANGEMENT POSTE, ENGINE, RISQUES.